



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 20 juin 2019

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jacques COLIN, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER

Excusé : Freddy CATTANI avec pouvoir à Patrick ABRAHAM

Secrétaire de séance : Jacques COLIN

Ouverture de la séance à 20h20

Approbation du Procès-verbal du 24 mai 2019

Le Procès-verbal du 24 juin est adopté sans remarque par 7 voix pour (les présents et pouvoir) et 2 abstentions (Emile Blanc et Jacques Colin)

1- Appel d'offres travaux bâtiment communal : choix des entreprises

La commission d'appel s'est réunie le 14 juin pour étudier les offres reçues.

Après présentation des offres par P. Abraham et délibération le conseil fait les choix suivants et autorise le maire ou la 1^{ère} adjointe en cas d'empêchement du maire à signer les documents nécessaires.

Lot 1 : Désamiantage : Entreprise Désamiantage France Démolition EST de VAUX EN VELIN pour la somme de 86 352.50€ à l'unanimité des présents et pouvoir.

Pour le lot 2, pour éviter tout risque de conflit d'intérêt le maire, salarié d'une des entreprises sort de la salle.

Lot 2 : Terrassement – démolition - gros œuvre : Entreprise Jacquet pour la somme de 43 747.13 € par 8 voix pour et 1 pouvoir.

Lot 3 : Charpente métallique – couverture zinguerie : à l'unanimité des présents et pouvoir, ce lot est déclaré infructueux car il n'a fait l'objet que d'une candidature avec une proposition largement supérieure à l'estimation du maître d'œuvre. Une négociation a été proposée. L'entreprise candidate n'a pas donné réponse. Considérant que l'offre n'a pas donné lieu ni à comparaison ni à négociation, le lot est déclaré infructueux et un appel d'offre sera republié sans délai.

Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium : Entreprise Paget de LONS pour la somme 13 641.28 € à l'unanimité des présents et pouvoir.

Lot 5 : Plâtrerie – peintures – faux-plafond : Entreprise PEINTURE COLOR de Saint Lupicin pour la somme de 67 973.85€ à l'unanimité des présents et pouvoir

Lot 6 : Menuiseries intérieures : Entreprise LEDO BATI pour la somme de 4 925.00 € à l'unanimité des présents et pouvoir

Lot 7 : Carrelage – faïences : Ce lot correspond à une option. La décision est reportée.

Lot 8 : Photovoltaïques : Entreprise ALTER COOP de CONLIEGE pour la somme de 123 924.40 € à l'unanimité des présents et pouvoir

Lot 9 : Electricité : Entreprise PERNOT de Pont de Poitte pour la somme de 81 762.00€ à l'unanimité des présents et pouvoir

Lot 10: Ventilation – gaz: N'ayant reçu aucune offre, ce lot est déclaré infructueux et un appel d'offre sera republié sans délai.

Les choix sont faits sur les tarifs de base sans option qui pourront être choisies éventuellement ultérieurement.

2 – Travaux bâtiment communal : interruption des baux (garages et atelier)

Ce jour, Monsieur Vadim Nicollet a informé la commune, par courrier, qu'il résilie son bail commercial de l'atelier à partir du 15/07/19 et de l'emplacement qu'il loue dans le garage à partir du 30/06/19.

Par délibération, le conseil accepte ces demandes de résiliation de M Nicollet à l'unanimité des présents et pouvoir.

Par ailleurs, en raison des travaux, les usagers du garage devront libérer les emplacements loués.
Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir, le conseil suspend les locations pendant la durée des travaux prévus à partir du 15 juillet au 15 décembre.

Questions diverses :

- Point atelier partagé : le 28 mai l'association « producteurs du Haut Jura » a été créée et sera l'interlocuteur de la CCHJSC et de la commune. Au niveau de la CCHJSC, il y a une forte dynamique et envie d'aboutir. Sylvain Dionnet rappelle que la volonté est d'ouvrir à tous les traitements de produits alimentaires et que tous les producteurs sont incités à participer à la réflexion et sont les bienvenus dans l'association.

Après une réunion avec l'architecte sur site (terrain à côté de l'ancienne gendarmerie), il est proposé que l'atelier soit situé dans la partie basse du terrain et la partie « jeu » dans la partie haute.

Le conseil est attaché à ce qu'il y ait une aire de jeu maintenue pour les jeunes de la commune. La discussion s'engage sur sa place. La commission « jeunesse » travaillera sur ce dossier parallèlement au travail sur l'atelier partagé.

- Information demande du Verger des Couloirs

Le verger a fait une demande de local lacé sur le terrain du verger depuis plusieurs années. Il est possible d'y implanter un local de 20 m2 maximum. La cabane du Chapuzieux a été envisagée mais elle est vraiment en très mauvais état. Jacques Colin précise qu'elle ne sera pas utilisée pour la rénovation de la cabane forestière de La Pesse. Par ailleurs, une autre possibilité apparaît avec le démontage de la cabane située sur l'aire de jeu nécessaire par l'installation de l'atelier.

La commune va contacter les associations de la commune afin de savoir si elles sont intéressées par cette cabane.

Informations diverses :

- SICTOM : afin d'améliorer la qualité du tri des haut-Jurassiens, le SICTOM va réaliser une campagne de sensibilisation d'information auprès de toutes ses communes durant la période du 24 juin au 19 juillet 2019. Des agents du SICTOM parcourront les communes afin de rencontrer les habitants pour les informer, les sensibiliser et répondre à leurs questions.
- Les séances de Gym détente ne seront pas possibles les jeudis pendant les travaux bâtiment communal; En réponse à la demande du Comité des Fêtes des Bouchoux, la commune de La Pesse mettra à disposition la salle communale les jeudis du 19h à 20h hors vacances scolaires.
- La délibération prise le 4/06 par le conseil communautaire de la CCHJSC demandant à Monsieur le Préfet l'ouverture de périmètre à 5 Communautés de communes dans le cadre de l'étude de fusion est consultable en mairie.
- L'association Anémochore a pris contact avec la commune pour présenter ses ateliers
- L'Amicale Sapeurs-Pompiers organise un concours de pétanque le 14 juillet. La commune offrira une coupe.

Prochain conseil le lundi 8 juillet à 20h00

La séance est close à 22h35

I.HEURTIER

